



Diversifier vos options de logement

Des outils financiers pour les communautés
des Premières Nations

Résumé du Plan d'activités
2012-2016



Avant-propos

Le présent document est un résumé du Plan d'activités 2012-2016 approuvé par le Conseil des fiduciaires du Fonds pour les logements du marché destinés aux Premières Nations (le FLMPN) et le ministre responsable de la Société canadienne d'hypothèques et de logement, conformément à l'article 18 de l'Acte de fiducie.

Le résumé donne un aperçu du mandat et de la structure opérationnelle du FLMPN et présente une analyse de l'environnement fonctionnel prévu, ainsi que les objectifs et les stratégies du FLMPN pour les cinq années à venir. Il montre la façon dont le FLMPN a l'intention d'atteindre ces objectifs et de mesurer sa réussite.

Le Fonds pour les logements du marché destinés aux Premières Nations a commencé ses opérations en mai 2008.

Table des matières

Avant-propos.....	iii
Introduction.....	1
Message du président	3
PARTIE UN : Qui sommes-nous?.....	5
Description générale du FLMPN	5
Gestion et organisation	6
Régie.....	7
Rapports financiers	8
PARTIE DEUX : Orientation stratégique et analyse	9
Orientation stratégique	9
Analyse de l'environnement	10
Objectifs à long terme	12
Évaluation	13
Gestion des risques.....	13
PARTIE TROIS : Fonctionnement du FLMPN	14
Fonctionnement du FLMPN	14
Description des activités opérationnelles	15
Mécanisme d'amélioration des modalités de crédit	16
Programme de développement du potentiel	17
Activités d'investissement	18
Administration générale.....	18
Résumé du plan quinquennal.....	19
Objectif 1.0 : Mettre en œuvre le mécanisme d'amélioration des modalités de crédit	23
Objectif 2.0 : Mettre en œuvre le Programme de développement du potentiel... ..	24
Objectif 3.0 : Gérer efficacement les services de placement.....	25
Objectif 4.0 : Gérer efficacement l'administration du FLMPN.....	26
PARTIE QUATRE : Plan financier et budgets.....	27
Budgets.....	31
Budget de fonctionnement.....	31
Budget des dépenses en capital	35

Introduction

Le Fonds pour les logements du marché destinés aux Premières Nations (le FLMPN) entamera sa cinquième année de fonctionnement au milieu de 2012. Il a été mis sur pied avec la participation des communautés et des organisations des Premières Nations de tout le Canada. Ses fondements sont établis et le serviront bien à l'avenir. Durant la période 2012-2016, le FLMPN insistera sur le mécanisme d'amélioration des modalités de crédit pour donner aux membres des Premières Nations qui vivent dans les réserves ou sur les terres visées par un règlement, le cas échéant, un accès plus facile à des prêts pour l'accession à la propriété, la location et la rénovation. Le FLMPN s'efforce d'établir une plate-forme structurelle pour le changement à long terme en ce qui a trait à l'offre de logements dans des réserves ou sur des terres visées par un règlement.

En outre, le Programme de développement du potentiel du FLMPN procurera du financement aux communautés des Premières Nations qui respectent la totalité ou la presque totalité des critères du FLMPN, en ce qui concerne le mécanisme d'amélioration des modalités de crédit, et qui doivent améliorer certains points. L'offre de cours de formation, de conseils et/ou d'encadrement se concentrera sur l'élaboration et le maintien d'une capacité en matière de logements du marché en promouvant l'adoption de pratiques exemplaires qui conviennent à chaque communauté.

Le présent Résumé expose le Plan d'activités du FLMPN, notamment les principales activités et les exigences en matière de ressources connexes pour les cinq années à venir, ainsi qu'une évaluation des principaux risques.

Message du président

Ahneen,



C'est avec grand plaisir que je présente le Résumé du Plan d'activités 2012-2016. Au FLMPN, nous croyons que **toutes les familles des Premières Nations ont la possibilité d'acquérir un logement sur leur propre territoire au sein d'une communauté dynamique**. C'est la vision qui motive tous les fiduciaires et tous les employés du FLMPN dans l'accomplissement de leurs tâches quotidiennes.

Le présent résumé nous permet de faire part de tout le travail qui s'accomplit au FLMPN. Nous vivons des moments stimulants. Des travaux de construction et de rénovation sont en cours, des ententes ont été conclues entre des prêteurs et des Premières Nations et nous avons reçu des demandes de Premières Nations de huit provinces et du Yukon.

Les fiduciaires ont joué un rôle actif chaque fois qu'ils en ont eu l'occasion et nous attendons tous avec impatience les résultats de l'évaluation du FLMPN qui seront annoncés en 2012. Les fiduciaires considèrent cette évaluation comme une étape importante de notre évolution et les résultats ne pourront qu'améliorer notre efficacité pour les Premières Nations.

Au début de 2012, près de 10 % de toutes les Premières Nations avaient choisi de collaborer avec le FLMPN. En 2011, nous avons accordé nos premiers prêts et nous prévoyons en 2012 offrir encore plus de possibilités de logement à notre peuple. Je suis très optimiste par rapport à l'avenir du FLMPN, car nous remportons de plus en plus de succès et nous sommes déterminés à relever les nouveaux défis.

Notre personnel se déplace dans les communautés et consent un effort additionnel pour faciliter la mise en œuvre d'ententes entre des prêteurs et des Premières Nations en vue d'améliorer les modalités de crédit. Je suis également très fier du développement du potentiel qui se manifeste dans bien des Premières Nations avec lesquelles nous collaborons. Le FLMPN contribue à renforcer la gestion financière et la régie et à sensibiliser les citoyens à leurs responsabilités en matière de logement et aux occasions qui se présentent. Tous ces efforts habilite les Premières Nations et aident les communautés solides à offrir et à soutenir des options de logement fondées sur le marché.

Nous invitons les Premières Nations qui désirent développer ou étendre un marché du logement dans une réserve, en respectant le principe de propriété collective des terres, à communiquer avec nous pour apprendre comment le FLMPN peut aider leurs communautés. Le FLMPN est toujours à l'écoute et prend les mesures pour appuyer les gouvernements des Premières Nations dans leur engagement à créer des occasions pour leurs citoyens.

Meegwetch,



John Beaucage

PARTIE UN : Qui sommes-nous?

Description générale du FLMPN

Le Fonds pour les logements du marché destinés aux Premières Nations est le premier fonds national établi pour aider les membres des Premières Nations à avoir accès à des prêts à l'habitation du secteur privé, tout en respectant le principe de propriété collective des réserves et des terres visées par un règlement. Le fondement du FLMPN a été établi avec la participation des Premières Nations et son modèle se fonde sur le savoir-faire et la réussite des communautés des Premières Nations et des institutions financières en matière d'innovation. Cette nouvelle approche appuie l'expansion des logements du marché dans les réserves et sur les terres visées par un règlement et aide les Premières Nations à prendre des mesures qui permettront à leurs membres d'obtenir des prêts auprès des institutions financières, afin de construire, d'acheter ou de rénover un logement dans les réserves ou sur les terres visées par un règlement pour y habiter ou pour le louer à d'autres personnes.

Une meilleure approche fondée sur le marché concernant le logement peut apporter de nombreux avantages aux citoyens des Premières Nations qui habitent dans les réserves ou sur les terres visées par un règlement, notamment un moyen d'investir dans leurs communautés, la croissance de l'emploi fondée sur la construction de maisons et de logements locatifs, la construction de logements qui satisfont leurs besoins, l'augmentation de l'offre de logements, une meilleure qualité de vie et des possibilités pour les familles des Premières Nations de se bâtir un patrimoine et de produire de la richesse. Les logements du marché contribuent à atténuer les pressions dues au surpeuplement et soutiennent la rénovation et la durabilité de l'habitation. Ils contribuent également à assurer la viabilité des communautés en offrant une autre option en matière de logement. Par exemple, des logements sociaux peuvent être libérés pour être donnés aux membres les plus nécessiteux.

Le FLMPN offre une autre forme de garantie des prêts à l'habitation consentis dans les réserves ou sur des terres visées par un règlement, le cas échéant, grâce à son mécanisme d'amélioration des modalités de crédit. La garantie offerte par le FLMPN, de concert avec les garanties des Premières Nations, attire des prêteurs en atténuant quelques-uns des problèmes liés aux garanties, tout en préservant la propriété collective des terres. En conséquence, les Premières Nations ont plus de poids pour négocier des modalités de financement favorables, comme les taux d'intérêt, les conditions de prêts, les ententes de partage des risques, la réduction des droits d'accès au programme de prêts plus faibles et les ententes administratives favorables.

Le Programme de développement du potentiel du FLMPN soutient la formation, la prestation de conseils et l'encadrement axés sur le développement et/ou l'expansion de la capacité en matière de logements du marché. Il est adapté aux besoins individuels des Premières Nations et peut aider au niveau du leadership, de l'administration et/ou des membres.

Le FLMPN est autonome financièrement, grâce à l'apport de capital du gouvernement du Canada et au réinvestissement d'une partie des revenus.

Gestion et organisation

La surveillance du FLMPN est confiée à neuf fiduciaires issus des Premières Nations, du gouvernement du Canada et du secteur financier privé. Six d'entre eux sont nommés par le ministre responsable de la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) et trois, par le ministre d'Affaires autochtones et Développement du Nord Canada (AADNC). Durant la période de planification, les trois derniers des premiers fiduciaires nommés arriveront à la fin de leur mandat initial respectif.

Le FLMPN est une fiducie autonome à long terme active, distincte du gouvernement fédéral. Grâce à des ententes avec les Premières Nations, des prêteurs, des assureurs de prêts et d'autres intervenants, il favorisera le logement du marché à long terme.

Le FLMPN a entamé ses activités avec une contribution de 300 millions de dollars du gouvernement du Canada. C'est en mars 2008 que le Fonds pour les logements du marché destinés aux Premières Nations a été établi grâce à un Acte de fiducie enregistré dans la province de l'Ontario. La SCHL a créé le FLMPN en vertu de l'article 28 de la *Loi sur la Société canadienne d'hypothèques et de logement*. En conséquence, les objets de la fiducie relèvent du cadre de la *Loi nationale sur l'habitation* (LNH). La contribution ne peut être utilisée pour la construction de logements. Elle est utilisée pour offrir une sûreté accessoire partielle.

Les principales activités du FLMPN comprennent celles menées dans le cadre du mécanisme d'amélioration des modalités de crédit et du Programme de développement du potentiel. Elles sont appuyées par les activités supplémentaires du FLMPN que sont les Placements et l'Administration générale.

La SCHL a été nommée gestionnaire du FLMPN pour la période initiale de cinq ans, jusqu'à avril 2013. La gestion du FLMPN au cours des années subséquentes de la période de planification fera l'objet d'un examen en 2012.

Régie

La régie, la gestion et le fonctionnement du FLMPN se conforment aux modalités prévues dans les documents habilitants du FLMPN, qui comprennent un Acte de fiducie et une entente de financement avec la SCHL, conçus pour protéger le financement fédéral et établir les paramètres de l'administration du FLMPN à long terme. Une convention de gestion a également été conclue entre la SCHL et le FLMPN.

Les fiduciaires assurent la régie et le leadership, en plus d'exercer la fonction de gérants du FLMPN. Ils sont solides, informés et engagés. Ils doivent veiller à ce que le FLMPN atteigne ses objectifs et s'assurer du placement prudent de l'actif, de la responsabilité financière, de la protection de l'actif et de la présentation régulière de rapports sur les résultats. Pour les aider à assumer ces responsabilités, les fiduciaires ont créé cinq comités : un Comité de vérification (quatre membres, dont un substitut), un Comité des placements (deux membres), un Comité des ressources humaines (deux membres), un Comité des opérations (deux membres) et un Comité de régie (trois membres). Un mandat et des attributions ont été établis pour chaque comité.

Rapports financiers

Les fiduciaires nomment un vérificateur du FLMPN tous les ans, sous réserve de l'approbation du ministre responsable de la SCHL. Le vérificateur externe effectue une vérification du FLMPN pour garantir, avec un degré d'assurance raisonnable, que les états financiers présentent équitablement, à tous égards importants, la situation financière du FLMPN, ainsi que les résultats de ses opérations, et qu'ils sont préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus (PCGR) et aux lois en vigueur au Canada. En s'acquittant de ces responsabilités, les fiduciaires s'assurent que des systèmes financiers appropriés et des contrôles internes connexes sont en place afin de garantir, avec un degré d'assurance raisonnable, la production de données financières fiables, la protection de l'actif et l'autorisation adéquate d'opérations conformes aux lois et aux politiques régissant le FLMPN.

Le plan et les budgets annuels du FLMPN sont présentés par l'entremise du Plan d'activités au ministre responsable de la SCHL, aux fins d'approbation. Un rapport annuel et des états financiers vérifiés sont présentés au ministre aux fins d'information, puis diffusés au public.

PARTIE DEUX : Orientation stratégique et analyse

Orientation stratégique

Au début de 2011, les fiduciaires et les employés du FLMPN ont entrepris leur troisième analyse stratégique annuelle en vue d'orienter les ajustements à apporter au Plan d'activités 2012-2016. La vision du FLMPN, élaborée en 2010, se lit comme suit :

« Toutes les familles des Premières Nations ont la possibilité d'acquérir un logement sur leur propre territoire au sein d'une communauté dynamique. »

En s'appuyant sur les questions stratégiques essentielles cernées lors des séances de planification stratégique de 2009 et 2010, le FLMPN a pu déterminer les possibilités d'affiner ses stratégies et ses activités opérationnelles. Le FLMPN a été créé pour faciliter des virages fondamentaux et la cohérence des questions stratégiques est considérée comme un reflet de ces virages. Le FLMPN constate que d'importants progrès ont été réalisés sur les plans de la réceptivité organisationnelle, communautaire et individuelle des Premières Nations, de la participation, et de la demande pour des logements du marché et pour les services offerts par l'entremise du FLMPN. Le FLMPN reconnaît également que pour obtenir les résultats et les incidences propres à ses buts et à sa nature, il doit s'engager dans une démarche d'amélioration continue au sein d'une initiative stable et méthodique.

Les priorités établies lors de la séance de planification stratégique de 2011, qui sont en lien direct avec l'Acte de fiducie, sont les suivantes :

- 1) augmenter le nombre de logements du marché dans les réserves;
- 2) accroître l'autonomie financière et la responsabilité individuelles en matière de logement dans les communautés des Premières Nations;
- 3) tracer la voie pour que les Premières Nations exercent éventuellement un plus grand contrôle sur le FLMPN.

Pour travailler en collaboration et que le FLMPN participe à la conception, à l'organisation, à la préparation de rapports et à la mise en œuvre de l'évaluation, le FLMPN prévoit ajuster le Plan d'activités dans les domaines suivants :

- continuer d'affiner les programmes et les services du FLMPN, au besoin;
- renforcer le partenariat entre le FLMPN et les dirigeants nationaux ou locaux des Premières Nations, particulièrement sur le plan de la promotion de la participation au programme de logements du marché;
- réviser les messages et les documents promotionnels pour sensibiliser plus directement les dirigeants et les membres des Premières Nations et les amener à participer au FLMPN;
- préparer un plan portant sur la tenue de forums particuliers du FLMPN à l'échelle régionale et nationale en vue d'obtenir le concours de partenaires, de dirigeants et de membres de la communauté pour la promotion du FLMPN et de la participation au FLMPN;
- effectuer une étude sur les meilleures pratiques et les options permettant d'amener les « Premières Nations à exercer un plus grand contrôle ».

Analyse de l'environnement

Les responsables du FLMPN doivent toujours être conscients qu'il existe certaines forces externes sur lesquelles ils peuvent agir et exercer une influence avec le temps et d'autres auxquelles il faudra simplement s'adapter, à mesure que le FLMPN croîtra et évoluera. Ces forces externes ont des conséquences pour ses activités internes, notamment, mais pas exclusivement, sur l'environnement et la concurrence des Premières Nations.

Le potentiel des communautés des Premières Nations à mettre en œuvre leur plan d'action en matière de logement pose un défi. De nombreuses communautés voient le FLMPN comme une option de logement importante pour leur Première Nation et ont la volonté et le désir de participer au programme, mais n'ont pas le potentiel de le faire. Certaines Premières Nations aimeraient aller de l'avant, mais n'ont pas de lots viabilisés disponibles pour la construction. Les gouvernements des Premières Nations sont souvent surchargés et aux prises avec des priorités concurrentielles, notamment en ce qui a trait à la fourniture de logements à leurs

membres. Selon le feuillet d'information de juin 2011 de l'Assemblée des Premières Nations sur la qualité de vie des Premières Nations, on estime à 85 000 le nombre de logements nécessaires pour enrayer la crise du logement dans les Premières Nations. Environ 44 % du parc de logements existants ont besoin de rénovations majeures et il faut carrément en remplacer 15 % de plus. De plus, il y a de nombreux obstacles à surmonter pour promouvoir le logement et l'aménagement des communautés, y compris l'eau potable, le traitement approprié des eaux usées, les routes et les services, ainsi que la fourniture de tous les autres services nécessaires à la croissance durable.

L'augmentation de la concurrence entre les prêteurs améliore les conditions pour les Premières Nations. Le FLMPN a fait la preuve des avantages tangibles qui peuvent être obtenus par les Premières Nations profitant de son aide; dans certains cas, des taux d'intérêt plus bas ont été offerts. L'augmentation de la concurrence améliore les conditions pour les Premières Nations. De plus, l'aide apportée aux Premières Nations pour établir de nouvelles relations avec les prêteurs qui participent au FLMPN a ouvert de nouvelles avenues permettant aux Premières Nations de conclure des ententes pour d'autres services (prêts commerciaux, par exemple) ou de négocier de meilleurs services ou des services plus avantageux avec leur prêteur existant.

On avait prévu que le FLMPN approuverait 265 Premières Nations pour l'amélioration des modalités de crédit et garantirait 25 000 logements de propriétaires-occupants au cours de ses dix premières années d'existence « si les conditions sont bonnes ». Il a été démontré que les conditions n'ont pas toujours été « bonnes » au cours des quatre premiers exercices. En d'autres termes, les Premières Nations n'ont pas toujours bénéficié des conditions nécessaires pour faire une demande de soutien du FLMPN ou pour obtenir une approbation, ni pour que leurs membres soient prêts, capables ou intéressés à emprunter pour acquérir un logement. Le FLMPN continuera de déployer tous les efforts pour atteindre ses objectifs tout en s'adaptant aux facteurs externes qui lui posent des défis.

Il est impératif de ne pas perdre de vue que les communautés des Premières Nations ont des façons différentes et qui leur sont propres de faire les choses. Le FLMPN est déterminé à respecter les approches culturelles pertinentes et appropriées pour répondre aux besoins des Premières Nations sur la base du cas par cas. Il n'existe pas de solution universelle pour accélérer le processus.

Objectifs à long terme

Le Fonds a pour objet de faciliter le financement de logements du marché et l'accès à ceux-ci dans les communautés des Premières Nations. Il aidera également à développer le potentiel des communautés des Premières Nations à devenir autonomes financièrement en développant et en maintenant des logements du marché, contribuant ainsi au bien-être social et à l'amélioration du cadre de vie des communautés des Premières Nations et de leurs résidents. Ces communautés comptent un grand nombre de jeunes de moins de 25 ans, qui sont les futurs propriétaires-occupants et dirigeants de leurs communautés.

Un objectif très important consiste à offrir aux membres des Premières Nations l'option de s'écarter d'un système qui dépend presque entièrement de subventions de tous les ordres de gouvernement pour tendre vers un autre, qui donne aux résidents des Premières Nations les mêmes possibilités et responsabilités en matière de logement dans leurs communautés que les autres Canadiens.

Un autre objectif important du FLMPN consiste à devenir autonome, mais cela se fera graduellement et les fiduciaires sont conscients que cela ne se produira que si ses principaux objectifs et activités se révèlent des réussites. Pour atteindre cet objectif, il est entendu qu'il faudra prendre une série de mesures, notamment assurer une régie efficace, augmenter la perception que le FLMPN est une entité distincte du gouvernement et comprendre clairement les conditions d'un transfert de contrôle du gouvernement du Canada aux Premières Nations. Les fiduciaires croient que la période de planification de cinq ans est l'occasion de faire preuve de force et d'examiner diverses options en vue d'atteindre l'autonomie.

Le FLMPN a pour objectifs d'élaborer et de fournir ce qui suit à long terme, tout en respectant sa nature d'organisme sans but lucratif :

- a) un mécanisme favorisant le financement par le secteur privé sans subventions gouvernementales dans les communautés des Premières Nations, malgré les contraintes que posent la nature du titre, l'offre et l'exécution d'une garantie, et la propriété collective des terres;
- b) des moyens d'appuyer le développement du potentiel des communautés des Premières Nations, de sorte que le financement du secteur privé puisse leur être offert.

Évaluation

Comme il est établi dans les documents constitutifs, l'évaluation dirigée par la SCHL a commencé en 2011. Cette stratégie d'évaluation du rendement porte sur la pertinence et la nécessité du FLMPN dans le temps, ainsi que sur la réussite, les incidences et la rentabilité du programme par l'examen de plusieurs questions. L'évaluation effectuée par AADNC au début de 2012 portera sur les incidences du FLMPN sur l'environnement et les politiques. Le FLMPN a collaboré activement à l'évaluation de la SCHL et d'AADNC. On s'attend à ce que les résultats influent sur la planification du FLMPN pour la période de 2013 à 2017.

Gestion des risques

Il y a toujours un degré d'incertitude susceptible d'influer sur la capacité d'atteindre les objectifs. L'objectif de la gestion des risques n'est pas de les éliminer, mais plutôt de s'assurer que les risques existants et émergents sont déterminés et gérés de manière équilibrée.

Le FLMPN a instauré une Politique de gestion des risques, qui donne une orientation sur la gestion efficace des risques à l'atteinte de ses objectifs opérationnels. Tous les trimestres, le personnel effectue une évaluation des risques officielle et le gestionnaire du FLMPN fournit par écrit un rapport sur la gestion des risques aux fiduciaires.

Les genres de risques qui peuvent être pertinents au fonctionnement du FLMPN sont regroupés en trois grandes catégories, soit les risques d'entreprise, les risques pour la réputation et les risques opérationnels (y compris les risques financiers).

Dans le contexte stratégique du FLMPN, les catégories susmentionnées déterminent les genres de risques qui peuvent entraver l'atteinte des objectifs. Les risques n'auront pas tous une incidence sur le FLMPN en tout temps. Ces catégories orientent l'évaluation des risques qui pourraient, à un moment donné, nuire à l'atteinte des objectifs à long terme et des objectifs opérationnels annuels du FLMPN.

PARTIE TROIS : Fonctionnement du FLMPN

Fonctionnement du FLMPN

Grâce à son mécanisme d'amélioration des modalités de crédit, le FLMPN constitue un filet de sécurité partiel pour la garantie relative aux prêts à l'habitation fournie par une Première Nation admissible à l'intention des institutions financières. Les communautés et les institutions financières qui décident de présenter une demande et qui y sont admissibles peuvent participer au FLMPN.

Les critères d'accès du FLMPN sont à la base de l'évaluation et de l'admissibilité à l'amélioration des modalités de crédit et reposent sur trois piliers : gestion financière, bonne régie, et engagement de la communauté et preuve de la demande de logements du marché.

Une fois que le FLMPN a déterminé qu'une Première Nation est admissible à l'égard du mécanisme d'amélioration des modalités de crédit, celle-ci s'entend avec un prêteur ou des prêteurs afin de faciliter l'accès au financement pour ses citoyens. Ce financement aidera à construire, à acheter ou à rénover un logement dans les réserves et sur les terres visées par un règlement pour y habiter ou pour le louer à d'autres personnes. En raison du principe de propriété collective des terres, la Première Nation doit garantir les prêts à l'habitation accordés à ses citoyens. Les citoyens des Premières Nations ne peuvent pas s'adresser directement au FLMPN.

Si un emprunteur manque à ses obligations à l'endroit d'un prêt admissible, le prêteur cherchera à obtenir une indemnité auprès de la Première Nation. Si celle-ci n'est pas en mesure d'honorer ses obligations à titre de garante du prêt, le prêteur pourra alors faire appel au FLMPN pour obtenir une indemnité jusqu'à concurrence du montant au titre de l'amélioration des modalités de crédit que l'institution a accumulé relativement aux prêts consentis dans la communauté.

Le FLMPN comprend aussi un Programme de développement du potentiel qui procure des fonds aux Premières Nations qui respectent la totalité ou la presque totalité des critères du FLMPN en ce qui concerne le mécanisme d'amélioration des modalités de crédit, et qui doivent améliorer certains points. Le financement du développement du potentiel permet d'offrir de la formation, des conseils et un encadrement axés sur le développement du potentiel en matière de logements du marché pour les Premières Nations admissibles et leurs citoyens. Grâce au développement du potentiel, des politiques sont élaborées et des personnes, perfectionnées, afin de renforcer les communautés pour qu'elles soient en mesure d'attirer et de maintenir des placements dans des logements du marché.

Description des activités opérationnelles

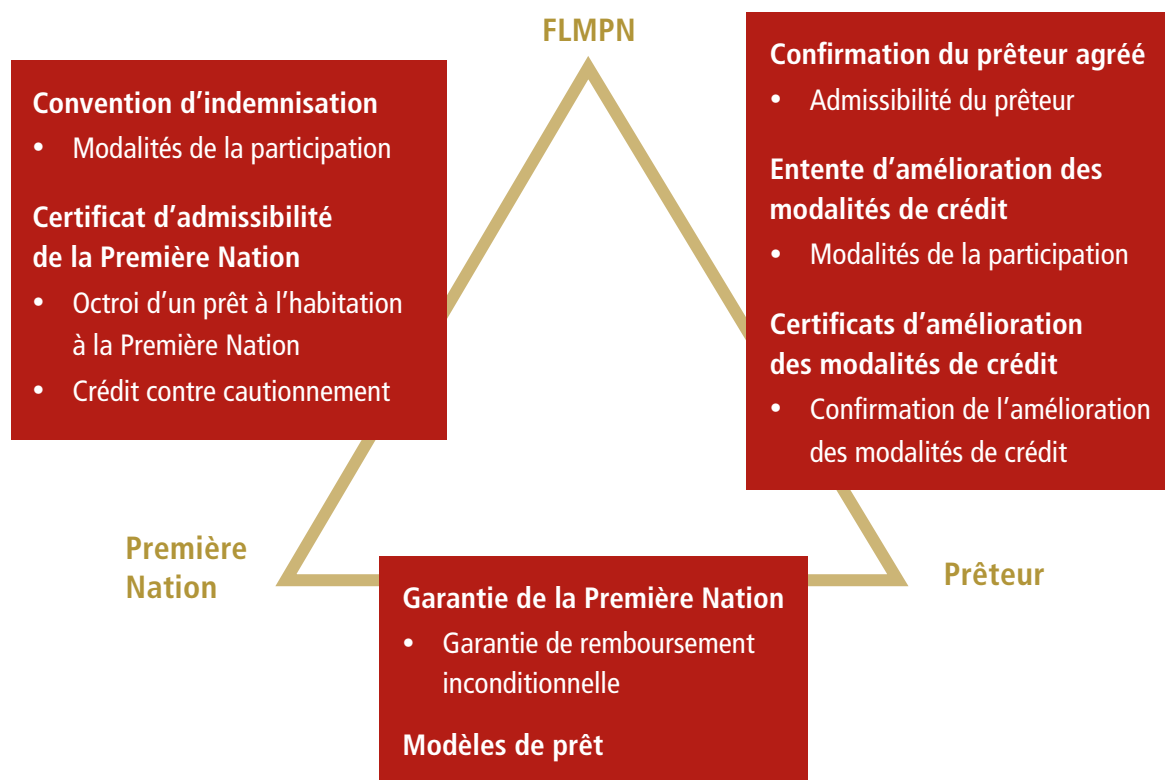
Les principales activités opérationnelles du FLMPN comprennent ce qui suit :

- Mécanisme d'amélioration des modalités de crédit (AMC)
- Programme de développement du potentiel (DP)

Les Activités d'investissement sont secondaires aux principales activités opérationnelles. L'Administration générale appuie le FLMPN.

MÉCANISME D'AMÉLIORATION DES MODALITÉS DE CRÉDIT

Il existe trois relations dans l'offre d'amélioration des modalités de crédit par le FLMPN. Chacune d'entre elles représente un ensemble de conditions, d'engagements et d'activités sous l'égide du FLMPN. Le diagramme ci-dessous résume visuellement ces relations et les genres d'ententes grâce auxquelles le FLMPN offre l'amélioration des modalités de crédit.



Principales activités

Les activités opérationnelles relatives au mécanisme d'amélioration des modalités de crédit comprennent : l'admissibilité et la sélection des Premières Nations; les services de développement des affaires; le marketing et les communications; la sélection des prêteurs admissibles; la surveillance de la conformité; le traitement et le paiement des demandes de règlement; l'élaboration et la présentation de rapports.

PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT DU POTENTIEL

Le Programme de développement du potentiel (DP) du FLMPN, qui a un caractère participatif, est conçu pour favoriser la collaboration avec une Première Nation en vue d'élaborer un plan de DP consensuel selon les priorités de la Première Nation. Le développement du potentiel peut se faire de diverses façons, comme l'offre de cours de formation, de conseils ou d'encadrement ou d'élaboration de politiques, qui visent tous à s'assurer que les Premières Nations admissibles possèdent les outils dont elles ont besoin pour mettre en œuvre et maintenir des programmes de logements du marché qui constitueront une option viable pour leurs membres.

On reconnaît que les besoins en développement du potentiel doivent être déterminés grâce à l'autoévaluation d'une Première Nation et que le processus d'évaluation du FLMPN peut prendre jusqu'à trois ans. Ce délai est déterminé par les priorités de la Première Nation et son état de préparation à adhérer aux initiatives en développement du potentiel déterminées. Le FLMPN reconnaît que chaque Première Nation a ses propres priorités et qu'elle doit trouver un équilibre entre le temps et les ressources dont elle dispose. L'objectif est de s'assurer que les participants peuvent mener des activités de développement du potentiel à leur propre rythme pour obtenir les résultats voulus.

Principales activités

Les activités opérationnelles relatives au Programme de développement du potentiel comprennent l'approbation de l'utilisation des fonds affectés au DP par les Premières Nations qui ont été évaluées; la collaboration avec les Premières Nations admissibles pour élaborer des plans de DP pertinents en fonction des besoins précis de chaque Première Nation; l'identification des experts-conseils qualifiés, afin de satisfaire les besoins en DP; la priorisation du débours et de l'utilisation des fonds affectés au DP; la surveillance et l'évaluation permanentes; la préparation et la présentation de rapports; l'élaboration en permanence de nouveaux outils de DP.

ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT

Le FLMPN est autonome financièrement, grâce à la contribution en capital du gouvernement du Canada. Les revenus de placements servent à financer le fonctionnement du FLMPN et les activités menées dans le cadre du Mécanisme d'amélioration des modalités de crédit et du Programme de développement du potentiel. Le portefeuille de placement est géré de sorte à réduire au minimum la volatilité du rendement prévu des placements et des flux de trésorerie, afin d'atteindre les objectifs suivants :

- Maintenir suffisamment de liquidités pour répondre aux besoins opérationnels, à mesure qu'ils se font jour.
- Préserver et faire croître le capital, afin de maintenir et d'accroître la capacité du FLMPN de mener ses principales activités.

Principales activités

Le directeur des placements, sous la direction des fiduciaires, mène les activités opérationnelles relatives aux placements qui consistent notamment à : placer l'actif conformément à l'énoncé de la politique de placement et à la stratégie de placement annuelle; tenir à jour un compte de dépôt de titres pour les titres détenus; surveiller le rendement et les positions et en présenter régulièrement des rapports; conseiller les fiduciaires sur les problèmes réels ou prévus découlant des services de placement; proposer des modifications à l'énoncé de la politique de placement.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Afin de demeurer un organisme solide capable de mener à bien son mandat, le FLMPN repose sur une gestion des finances et des risques rigoureuse, des processus et des systèmes de technologie de l'information efficaces et fiables, et la gestion efficace des ressources humaines. Tous les services d'administration généraux du FLMPN appuient ses objectifs.

Principales activités

Les activités opérationnelles relatives aux Services d'administration comprennent : les services financiers, notamment la gestion des comptes bancaires du FLMPN, le traitement des dépenses du FLMPN, la préparation des rapports et des déclarations nécessaires, le dépôt des déclarations requises et la préparation du Plan d'activités et du Rapport annuel; les services des ressources humaines, notamment l'embauche, la supervision, l'établissement des objectifs et des attentes, l'exécution des examens du rendement; l'offre de tous les biens et services nécessaires; la tenue à jour des politiques, des procédures et des lignes directrices du FLMPN.

Résumé du plan quinquennal

Le tableau ci-dessous présente les résultats prévus des opérations du FLMPN pendant la période de planification de 2012-2016 (AMC signifie amélioration des modalités de crédit et DP signifie développement du potentiel) :

Activité prévue	Plan initial 2011	Plan 2011 mis à jour	Chiffres réels 2011	2012	2013	2014	2015	2016
-----------------	-------------------	----------------------	---------------------	------	------	------	------	------

Nombre de demandes

Reçues	39	40	19	48	48	48	48	48
Cumulées	77	77	56	125	173	221	269	317

Nombre de Premières Nations approuvées

AMC et DP (*52 % des PN ayant présenté une demande)	23	23	10	25	25	25	25	25
DP seulement (48 % des PN ayant présenté une demande)	21	22	4	23	23	23	23	23
AMC après DP (40 % seulement des PN admissibles au DP seront admissibles à l'AMC après deux ans, et 40 % de plus au bout de trois ans)	1	1	0	5	13	18	18	18

Nouvelles Premières Nations admissibles à l'amélioration des modalités de crédit

Nombre de Premières Nations	24	24	10	30	38	43	43	43
Nombre cumulé	41	37	23	67	105	148	191	234

* En se fondant sur les résultats à ce jour (2008-2010), on prévoit que 52 % des Premières Nations ayant présenté une demande seront admissibles à l'amélioration des modalités de crédit dans l'année de réception de la demande. Pour ce qui est des Premières Nations approuvées pour le développement du potentiel seulement dans l'année de réception de la demande, on prévoit que 40 % seront admissibles à l'amélioration des modalités de crédit après deux ans et que 40 % de plus seront admissibles au bout de trois ans. Selon les estimations, 20 % seulement des Premières Nations approuvées pour le développement du potentiel ne seront pas admissibles à l'amélioration des modalités de crédit.

Les chiffres pour le « Nombre de Premières Nations approuvées » figurant dans la colonne « Plan 2011 mis à jour » sont plus élevés que ce que le nombre de demandes reçues, soit 40, produirait. Nous avons manqué de temps pour traiter entièrement cinq des demandes reçues durant la dernière partie de 2010; par conséquent, ces demandes ont été reportées à 2011.

(Suite)

Activité prévue	Plan initial 2011	Plan 2011 mis à jour	Chiffres réels 2011	2012	2013	2014	2015	2016
Nombre de logements/prêt approuvés								
<i>Nombre de nouveaux logements/prêt</i>	153	117	2	333	603	945	1 332	1 719
<i>Nombre cumulé</i>	162	117	2	450	1 053	1 998	3 330	5 049
Prêteurs								
<i>Nombre de prêteurs admissibles (cumulé)</i>	9	9	7	9	9	9	9	9

Le Plan d'activités du Fonds pour les logements du marché destinés aux Premières Nations tient compte du mandat de celui-ci et de l'orientation donnée par le Conseil des fiduciaires. Le tableau sommaire qui suit décrit les principales activités opérationnelles du FLMPN, ainsi que l'orientation stratégique déterminée par les fiduciaires, les objectifs, les principales initiatives et les mesures.

Les objectifs sont :

1. Mettre en œuvre le mécanisme d'amélioration des modalités de crédit
2. Mettre en œuvre le Programme de développement du potentiel
3. Gérer efficacement les services de placement
4. Gérer efficacement le FLMPN

ORIENTATION STRATÉGIQUE :

Accroître l'autonomie financière et la responsabilité des communautés des Premières Nations individuelles en matière de logement

Objectif 1 :

Mettre en œuvre le mécanisme d'amélioration des modalités de crédit

Principales initiatives :

- Se concentrer sur les Premières Nations qui ont déjà été approuvées en vue de l'amélioration des modalités de crédit, afin de favoriser la disponibilité des prêts et la construction/rénovation de logements
- S'assurer que des ententes sont conclues entre les prêteurs et la Première Nation concernant les prêts à consentir aux membres de la communauté
- Faciliter le processus de demande pour les Premières Nations intéressées

Mesures

- Nombre de nouvelles Premières Nations admissibles
- Nombre de nouveaux prêteurs admissibles
- Nombre de logements approuvés

Objectif 2 :

Mettre en œuvre le Programme de développement du potentiel

Principales initiatives :

- S'efforcer de s'assurer que les Premières Nations qui reçoivent des fonds affectés au développement du potentiel deviennent admissibles à l'amélioration des modalités de crédit le plus rapidement possible
- Appuyer les Premières Nations et travailler avec elles, afin de déterminer les besoins et de s'assurer que la formation en développement du potentiel y répond
- Créer des outils pour combler les lacunes, le cas échéant

Mesures

- Nombre de Premières Nations aidées par les fonds affectés au développement du potentiel, qui deviennent admissibles à l'amélioration des modalités de crédit
- Nombre de Premières Nations approuvées pour le développement du potentiel
- Nouvelle force tangible dont fait preuve une communauté grâce au financement du développement du potentiel

ORIENTATION STRATÉGIQUE :

Maintenir une stratégie de gestion financière et de gestion des placements tournée vers l'avenir, viable et ferme.

Objectif 3 :

Gérer efficacement les services de placement

Principales initiatives :

- Examiner l'énoncé de la politique de placement
- Préserver et faire croître le capital

Mesures

- Les revenus de placements suffisent pour atteindre les objectifs du FLMPN

ORIENTATION STRATÉGIQUE :

Tracer la voie pour que les Premières Nations exercent éventuellement un plus grand contrôle sur le FLMPN.

Objectif 4 :

Gérer efficacement le FLMPN

Principales initiatives (finances) :

- Poursuivre le processus consistant à obtenir de l'ARC la confirmation que le Fonds est exonéré de l'impôt sur le revenu
- Appuyer l'évaluation du FLMPN, grâce à la participation active
- Mettre en œuvre des normes comptables révisées, le cas échéant

Mesures

- L'exonération d'impôt est confirmée
- Le FLMPN démontre sa volonté de donner suite aux résultats de l'évaluation
- Des normes comptables révisées ont été mises en place
- Approbation du Plan d'activités de 2013

Principales initiatives (ressources humaines) :

- Mettre en œuvre la politique de ressources humaines du FLMPN
- Offrir au personnel de la formation et de l'encadrement, afin d'appuyer les activités du FLMPN

Mesures

- Embauche de nouveaux employés conformément à la Politique des ressources humaines du FLMPN
- Cours de formation suivis et mis en œuvre

OBJECTIF 1.0 : Mettre en œuvre le mécanisme d'amélioration des modalités de crédit

Défis

- Des demandes ont été reçues et approuvées sans que des ententes aient été conclues avec des prêteurs et il y a lieu de bien informer les membres des communautés pour s'assurer que les prêts sont disponibles pour eux.
- Les communautés des Premières Nations manquent souvent de personnel ou de temps pour soutenir le processus de demande du FLMPN.
- Le logement des Premières Nations varie d'une région à une autre.
- On observe encore un manque de connaissance des produits du FLMPN dans certaines communautés des Premières Nations et chez certains prêteurs.

Le FLMPN poursuit une stratégie énergique pour s'assurer que toutes les Premières Nations approuvées concluent des ententes avec les prêteurs, afin de faciliter le flux de prêts vers les membres des communautés. Le personnel du FLMPN continuera de se concentrer sur cette question en priorité et travaillera avec les prêteurs et les Premières Nations, afin de s'assurer que les prêts servent à la construction ou à la rénovation des logements pour les familles des Premières Nations.

Parmi les autres points à prendre en considération, mentionnons l'état des demandes en cours, l'identification des nouvelles communautés des Premières Nations prêtes ou presque prêtes, par l'entremise de nombreux points de contact (vérificateurs, directeurs de banque, entrepreneurs, promoteurs immobiliers, associations professionnelles des Premières Nations, etc.), ainsi que la détermination de régions géographiques cibles supplémentaires où l'on pourrait organiser des ateliers.

Le FLMPN continuera d'adapter, d'améliorer et de rationaliser le processus de demande, afin de répondre aux besoins des Premières Nations et du FLMPN, et ce, de la manière la plus opportune et la plus efficace possible, tout en respectant les capacités des Premières Nations et le temps dont elles ont besoin. La communication avec les Premières Nations qui ont déjà suivi le processus aidera à élaborer une stratégie pour mieux servir d'autres Premières Nations. La mise en contact des Premières Nations les unes avec les autres y contribuera également.

Le FLMPN saisira toutes les occasions d'approcher des conseils tribaux et des organisations provinciales/territoriales (OPT) pour présenter les possibilités qu'il offre et organiser des ateliers ciblés sur le traitement des demandes dans toutes les régions, en fonction des besoins.

OBJECTIF 2.0 : Mettre en œuvre le Programme de développement du potentiel

Défis

- Les Premières Nations approuvées ne sont pas toutes en mesure d'élaborer des plans initiaux pour la présentation d'une formation visant à développer le potentiel.
- Il est reconnu que les communautés des Premières Nations ne sont pas toutes en position, pour l'instant, de satisfaire aux critères d'accès exigés pour que le FLMPN garantisse des emprunts, mais elles devraient néanmoins être invitées à présenter une demande pour avoir accès au financement de développement du potentiel.
- Maximiser la présentation d'activités de développement du potentiel et démontrer les réussites qui en découlent pour stimuler le programme.
- La diversité régionale chez les Premières Nations a des incidences sur l'approche, les critères et les processus liés à la formation et à l'élaboration de plans de développement du potentiel.

Le FLMPN concentrera ses efforts sur le financement et l'exécution d'initiatives incluses aux plans de formation convenus entre les Premières Nations et lui. Ce processus de développement du potentiel comprend des initiatives adaptées à chacune des Premières Nations, le développement de modèles et d'autres outils qui aideront les Premières Nations à mettre en œuvre et à maintenir des mécanismes d'amélioration des modalités de crédit. Le FLMPN travaillera avec les Premières Nations approuvées pour s'assurer que l'aide au développement du potentiel reçue prépare et soutient ces communautés en vue de l'amélioration des modalités de crédit.

Même s'il doit d'abord s'adresser aux détenteurs d'offres à commandes, son personnel aidera les Premières Nations à conclure des ententes avec d'autres experts-conseils et établissements, s'il y a lieu.

Au besoin ou une fois qu'elles sont approuvées en vue de l'amélioration des modalités de crédit, le FLMPN présentera ces Premières Nations comme des exemples à suivre pour les autres communautés qui s'efforcent déjà de développer leur potentiel ou qui envisagent le FLMPN comme une option en matière de logement.

Le FLMPN reconnaît qu'il importe de travailler avec des partenaires potentiels, qui organisent déjà des exercices de développement du potentiel avec des Premières Nations dans diverses régions du pays. Le FLMPN doit compléter et améliorer ces efforts, qui ne doivent ni se chevaucher ni être considérés comme de la concurrence. Certaines Premières Nations ont établi des relations de travail positives avec des experts-conseils dans le domaine du développement du potentiel, et le FLMPN encourage et appuie une telle démarche, car elle cadre avec les trois piliers.

OBJECTIF 3.0 : Gérer efficacement les services de placement

Défis

- Les placements sûrs procurent des rendements inférieurs.

Le directeur des placements prépare une stratégie de placement annuelle, qui est soumise à l'approbation des fiduciaires. Cette stratégie définit les instruments de placement, la composition de l'actif et les risques pour elle, conformément à l'énoncé de la politique de placement. Le FLMPN adopte une stratégie de placement passive.

Le directeur des placements adopte un style de gestion des placements qui est mis en œuvre raisonnablement en tenant compte d'un horizon à long terme et en respectant les catégories d'actif autorisées par le FLMPN. Les attentes à long terme en matière de risques et de rendement du portefeuille se conforment généralement à celles des obligations à cinq ans du gouvernement du Canada. Les rendements réels varient en fonction de l'inflation.

Pendant la période de planification, le FLMPN établira des critères pour les services de gestion des placements et sollicitera des propositions de services à compter de 2013.

OBJECTIF 4.0 : Gérer efficacement le FLMPN

Défis

- Viser une autonomie éventuelle d'une manière réfléchie et stratégique en tenant compte des ententes constitutives : l'Acte de fiducie, l'entente de financement et l'accord de gestion.

Le FLMPN examinera les ententes constitutives afin de déterminer les possibilités d'entreprendre des activités additionnelles. Cet exercice portera sur des activités qui ne peuvent être mises en œuvre qu'avec l'approbation des fiduciaires. Le FLMPN se penchera également sur des façons de démontrer qu'il accomplit son mandat et de se préparer à assumer une plus grande autonomie.

Le FLMPN continuera de faire tout ce qu'il peut pour que l'Agence du revenu du Canada (ARC), le ministère des Finances ou les tribunaux, s'il y a lieu, reconnaissent qu'il est une entité non imposable. Le FLMPN continuera de collaborer avec la SCHL et AADNC quant aux résultats des évaluations effectuées en 2012 et prévoit participer activement au suivi des activités, y compris à la formulation de recommandations et au processus de mise en œuvre de ces recommandations, s'il y a lieu. Le FLMPN se tiendra au courant de toute nouvelle information ayant trait aux normes comptables révisées pour les organismes gouvernementaux à but non lucratif.

Le FLMPN embauchera du personnel au fait des perspectives, des positions et du paysage politique régionaux des Premières Nations, afin d'avancer efficacement. Le FLMPN aidera le personnel en lui offrant une formation, au besoin, et en promouvant le travail d'équipe. Il veillera en outre à ce que les communications internes soient efficaces, afin de favoriser le maintien en poste et la mobilisation du personnel.

PARTIE QUATRE : Plan financier et budgets

Le plan financier présente les résultats globaux prévus en 2011 et pour l'horizon de planification de 2012 à 2016.

Le FLMPN a amorcé ses activités en mai 2008 avec la contribution initiale de 300 millions de dollars fournie par la SCHL au nom du gouvernement du Canada. Le FLMPN offre un filet de sécurité partiel ou une « amélioration des modalités de crédit » pour la garantie relative aux prêts à l'habitation que fournit une Première Nation aux institutions financières. Le FLMPN a commencé à offrir des mesures d'amélioration du crédit à des institutions financières en début de 2011.

La couverture accumulée pour l'amélioration des modalités de crédit du FLMPN ne peut pas dépasser sa valeur nette, laquelle correspond à la différence entre son actif et son passif. Tant que le FLMPN exerce ses activités, l'apport reporté n'est pas considéré comme un passif. La couverture accumulée au cours de la période de planification, qui se fonde sur le nombre de logements prévu, un montant de prêt moyen de 150 000 \$ et l'amélioration des modalités de crédit du FLMPN de 10 %, est la suivante :

COUVERTURE ACCUMULÉE POUR L'AMÉLIORATION DES MODALITÉS DE CRÉDIT	Plan 2011	Plan 2011 mis à jour	Chiffres réels 2011	2012	2013	2014	2015	2016
Nombre cumulatif de logements	162	117	2	450	1 053	1 998	3 330	5 049
Valeur prévue des prêts (en M\$)	24,30	17,55	0,13	67,50	157,95	299,70	499,50	757,35
Couverture accumulée (en M\$)	2,43	1,76	0,013	6,75	15,80	29,97	49,95	75,74

Le FLMPN a entamé des discussions avec ses vérificateurs externes pour déterminer la bonne méthodologie d'évaluation de sa garantie en vertu du mécanisme d'amélioration des modalités de crédit. Au moment de la rédaction du présent plan, la méthodologie d'évaluation véritable n'a pas encore été déterminée. Ainsi, aux fins du présent Plan financier, les prévisions de demandes de règlement en vertu de la garantie du FLMPN continuent de se fonder sur le flux de trésorerie, conformément au plan de l'année dernière. Aucune demande de règlement n'est prévue au titre de la garantie du FLMPN durant la période de planification. Même si l'on prévoit quelques cas de défaut d'emprunteurs individuels durant cet horizon de planification,

les communautés des Premières Nations concernées, qui doivent offrir la première ligne de défense au prêteur, pourront les gérer.

Le FLMPN doit être autonome financièrement et n'est pas autorisé à contracter des emprunts, comme le stipule l'Acte de fiducie. La contribution en capital sert à payer les dépenses de règlement futures. Ses revenus proviennent du placement de la contribution initiale de 300 millions de dollars. Les rentrées de fonds provenant du rendement des placements couvrent les frais de fonctionnement, soit l'administration, le développement du potentiel et l'évaluation. L'excédent des revenus par rapport à ces dépenses sert à payer les dépenses de règlement futures éventuelles et s'ajoute au capital, afin de maintenir et d'accroître la capacité du FLMPN de mener ses activités de base.

En 2009, le FLMPN a terminé la mise en œuvre de sa stratégie de placement. D'après les prévisions, le rendement des placements durant l'horizon de planification établi à 3,71 % en 2012 augmentera régulièrement pour atteindre 3,86 % en 2016. Ces rendements sont plus élevés, comparés à ceux prévus dans le Plan de 2011-2015. La hausse est le fait du renforcement de l'économie canadienne en 2011. Ces prévisions prennent en compte les placements actuels et les taux d'intérêt prévus. Le rendement de ces placements produira suffisamment de trésorerie pour couvrir les dépenses de fonctionnement du FLMPN et fournir des fonds au Programme de développement du potentiel. Tout excédent sera réinvesti, afin d'accroître l'offre du FLMPN en ce qui a trait au mécanisme d'amélioration des modalités de crédit et au développement du potentiel.

On prévoit que les frais d'administration seront plus élevés en 2012 que ce qui a été prévu à l'origine dans le Plan d'activités 2011-2015, en raison principalement d'une hausse des frais de services professionnels et techniques et des frais de déplacement qui accompagne la hausse du nombre de Premières Nations qui collaborent avec le FLMPN.

Compte tenu de son objectif d'intérêt public, qui consiste, depuis 2008, à favoriser le bien-être social et l'amélioration du cadre de vie des communautés des Premières Nations, le FLMPN cherche à obtenir de l'Agence du revenu du Canada (ARC) une décision lui attribuant le statut d'organisme exonéré d'impôt. Des opinions juridiques allant en ce sens amènent le FLMPN à croire qu'il a un argument solide à l'appui de cette exonération d'impôt. Le Plan a été préparé en se fondant sur les prémisses que le FLMPN ne payera pas d'impôt sur le revenu. Si toutefois le FLMPN était considéré comme une entité assujettie au paiement d'impôt, il a estimé que son passif éventuel pour impôt serait de 2 298 000 \$ à la fin de la période de planification.

L'exercice financier du FLMPN est l'année civile. Les états financiers de la période de planification sont présentés dans les pages suivantes :

ÉTAT DES RÉSULTATS D'EXPLOITATION En M\$	Chiffres réels 2010	Plan Approuvé 2011	Plan 2011 mis à jour	2012	2013	2014	2015	2016
Revenus								
Constatation de l'apport reporté afférent aux activités de l'exercice courant	2,610	5,439	5,406	6,972	7,806	8,112	8,319	8,453
Total des revenus	2,610	5,439	5,406	6,972	7,806	8,112	8,319	8,453
Dépenses								
Administration	2,427	3,729	3,721	4,145	4,228	4,278	4,431	4,565
Développement du potentiel	0,183	1,485	1,485	2,727	3,578	3,834	3,888	3,888
Réglements	-	-	-	-	-	-	-	-
Évaluation	-	0,225	0,200	0,100	-	-	-	-
Total des dépenses	2,610	5,439	5,406	6,972	7,806	8,112	8,319	8,453
Excédent des revenus par rapport aux dépenses	-	-	-	-	-	-	-	-

ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DES APPORTS REPORTÉS En M\$	Chiffres réels 2010	Plan Approuvé 2011	Plan 2011 mis à jour	2012	2013	2014	2015	2016
Solde au début de la période	310,583	317,511	318,729	324,715	329,623	334,026	338,415	342,859
Revenu de placements	10,756	11,192	11,392	11,880	12,209	12,501	12,763	12,930
Imputé aux revenus pour concorder avec les dépenses	(2,610)	(5,439)	(5,406)	(6,972)	(7,806)	(8,112)	(8,319)	(8,453)
Total des apports reportés à la fin de la période	318,729	323,264	324,715	329,623	334,026	338,415	342,859	347,336

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE En M\$	Chiffres réels 2010	Plan Approuvé 2011	Plan 2011 mis à jour	2012	2013	2014	2015	2016
Actif								
<i>Courant</i>								
Trésorerie et équivalents de trésorerie	8,169	6,439	6,474	6,572	6,661	6,748	6,837	6,926
Intérêts courus à recevoir	1,747	1,288	1,293	1,315	1,332	1,349	1,367	1,385
Frais payés d'avance	0,050	-	-	-	-	-	-	-
	9,966	7,727	7,767	7,887	7,993	8,097	8,204	8,311
Placements à long terme	309,224	315,533	317,212	322,037	326,356	330,643	334,981	339,350
Immobilisations	0,216	0,165	0,168	0,111	0,077	0,075	0,074	0,075
Total de l'actif	319,406	323,425	325,147	330,035	334,426	338,815	343,259	347,736
Passif								
<i>Courant</i>								
Créditeurs et charges à payer	0,626	0,130	0,400	0,400	0,400	0,400	0,400	0,400
	0,626	0,130	0,400	0,400	0,400	0,400	0,400	0,400
Avantages incitatifs relatifs à un bail reportés	0,051	0,031	0,032	0,012	-	-	-	-
Apports reportés	318,729	323,264	324,715	329,623	334,026	338,415	342,859	347,336
Total du passif	319,406	323,425	325,147	330,035	334,426	338,815	343,259	347,736

Budgets

BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Le budget de fonctionnement présente les frais d'administration et les coûts du Programme de développement du potentiel, ainsi que les coûts de toute évaluation, tout rapport spécial ou toute vérification. Il ne comprend pas le coût des règlements en vertu du mécanisme d'amélioration des modalités de crédit, qui fait l'objet de prévisions distinctes dans les états financiers simulés présentés dans le Plan financier.

Le tableau ci-dessous résume les besoins pour l'horizon de planification. De plus amples détails sont fournis dans chacune des sections qui suivent :

BUDGET DE FONCTIONNEMENT \$	Chiffres réels 2010	Plan Approuvé 2011	Plan 2011 mis à jour	2012	2013	2014	2015	2016
Frais d'administration	2 427 104	3 729 030	3 720 590	4 145 053	4 228 491	4 278 134	4 431 072	4 564 857
Frais de développement du potentiel	183 382	1 485 000	1 485 000	2 727 000	3 577 500	3 834 000	3 888 000	3 888 000
Frais d'évaluation	-	225 000	200 000	100 000	-	-	-	-
Total du budget de fonctionnement	2 610 486	5 439 030	5 405 590	6 972 053	7 805 991	8 112 134	8 319 072	8 452 857

Budget des frais d'administration

Le budget des frais d'administration présente les frais relatifs à la gestion du FLMPN, sauf les paiements effectués aux prêteurs ou aux assureurs des prêts au titre des demandes de règlement en vertu du mécanisme d'amélioration des modalités de crédit, les coûts du Programme de développement du potentiel, et les coûts des évaluations et des vérifications spéciales.

Les frais d'administration sont couverts par les revenus de placement, lesquels sont imputés aux apports reportés et considérés comme un revenu uniquement dans l'optique des dépenses de l'exercice en cours. Comme le prévoit l'Acte de fiducie, les frais d'administration ne doivent pas être supérieurs au montant total établi dans le budget approuvé.

Le tableau suivant présente un résumé des besoins en budget des frais d'administration pour la période de planification de 2012 à 2016 :

BUDGET DES FRAIS D'ADMINISTRATION \$	Chiffres réels 2010	Plan Approuvé 2011	Plan 2011 mis à jour	2012	2013	2014	2015	2016
Équivalents temps plein (ETP)	9	11	11	11	11	11	11	11
Services professionnels et techniques	1 508 890	1 929 050	1 931 211	2 123 088	2 060 287	2 023 907	2 081 770	2 141 313
Déplacement	269 323	582 073	600 410	810 050	937 159	1 047 221	1 113 982	1 182 069
Régie des fiduciaires	227 073	254 555	331 213	349 161	356 768	364 736	371 943	379 293
Locaux administratifs	192 638	203 744	206 199	207 985	204 890	194 574	196 194	197 846
Informatique et télécommunications	107 649	174 040	128 278	131 208	134 020	136 984	139 658	142 391
Autres	121 531	585 568	523 279	523 561	535 367	510 712	527 525	521 945
Total du budget des frais d'administration	2 427 104	3 729 030	3 720 590	4 145 053	4 228 491	4 278 134	4 431 072	4 564 857

Le FLMPN fonctionne depuis trois années complètes et peut maintenant mieux prévoir ses dépenses en vue d'atteindre ses objectifs. On prévoit accroître le nombre d'employés pour le porter à 11 équivalents temps plein, ce qui favorisera l'atteinte des cibles prévues en matière d'amélioration des modalités de crédit et de développement du potentiel. D'autres postes seront créés si le volume d'activité l'exige. On prévoit que le FLMPN pourra embaucher son personnel directement au début de 2012.

En 2010 et en 2011, jusqu'à maintenant, il a poursuivi la mise en œuvre du modèle opérationnel amélioré, afin de s'attaquer au déficit sur le plan des demandes et des approbations d'amélioration des modalités de crédit de Premières Nations par rapport aux cibles initiales. L'adoption de ce modèle a tenu compte du nombre accru de visites nécessaires à une communauté des Premières Nations pour obtenir, examiner et évaluer une demande. En

se basant sur les résultats de 2010, le plan comporte maintenant trois visites faisant suite à la demande, plutôt qu'une seule, pour aider la Première Nation à recueillir tout renseignement manquant dans sa demande et pour faciliter la construction ou la rénovation des logements de la Première Nation et de ses membres une fois approuvée la demande d'amélioration des modalités de crédit de la Première Nation. En conséquence, les frais de déplacement du FLMPN continuent d'augmenter.

Dans la catégorie « Autres », le budget e budget de marketing et de promotion de 2012 comprend un certain nombre de conférences et de foires commerciales nationales et régionales auxquelles le personnel du FLMPN doit participer. La participation à ces événements donne une excellente visibilité au FLMPN et permet de parler directement aux dirigeants, au personnel et aux membres des Premières Nations. Les invitations à rencontrer les communautés pour promouvoir le mécanisme d'amélioration des modalités de crédit découlent souvent de ces rencontres. De plus, le budget pour les éléments promotionnels permettra au FLMPN de poursuivre ses efforts pour établir sa marque et se faire mieux connaître auprès des clients potentiels, en conformité avec sa stratégie de marketing.

Budget du Programme de développement du potentiel

Le Programme de développement du potentiel a pour but d'aider les communautés des Premières Nations à devenir admissibles au mécanisme d'amélioration des modalités de crédit. Il aidera également à renforcer celles qui sont admissibles, afin de s'assurer qu'elles mettent en place l'infrastructure requise pour soutenir les logements du marché.

L'entente de financement établit le montant affecté aux ressources qui est disponible pour le développement du potentiel, lequel doit être précisé dans le Plan d'activités annuel.

Le montant total ne doit pas être supérieur à 50 % du revenu net (revenus de placement et autres revenus, moins tous les frais engagés durant l'exercice) de l'exercice précédent.

Lorsque le FLMPN dépense moins que le montant total maximum disponible au cours d'un exercice donné, il peut reporter les montants non dépensés à des exercices futurs.

Les montants reportés cumulés s'ajouteront au montant total maximum autrement autorisé.

Le Plan tient compte du report de 2011 à 2012 des fonds disponibles affectés au Programme de développement du potentiel, à mesure que celui-ci accroît ses activités.

Le budget prévoit le paiement de frais à des entrepreneurs de l'extérieur chargés de mener les activités de développement du potentiel dans les communautés des Premières Nations.

BUDGET DU DP \$	Chiffres réels 2010	Plan Approuvé 2011	Plan 2011 mis à jour	2012	2013	2014	2015	2016
Montants non dépensés cumulatifs prévus au début de l'exercice	5 289 127	11 860 583	9 178 551	10 686 756	10 413 730	9 037 735	7 398 168	5 732 132
Moins : dépenses prévues pendant l'exercice en cours	183 382	1 485 000	1 485 000	2 727 000	3 577 500	3 834 000	3 888 000	3 888 000
Sous-total	5 105 745	10 375 583	7 693 551	7 959 756	6 836 230	5 203 735	3 510 167	1 844 131
Plus : Financement prévu disponible de l'exercice en cours au prochain exercice *	4 072 806	2 876 485	2 993 205	2 453 974	2 201 505	2 194 433	2 221 964	2 238 572
Montants non dépensés cumulatifs prévus pour le prochain exercice	9 178 551	13 252 068	10 686 756	10 413 730	9 037 735	7 398 168	5 732 132	4 082 704

* La moitié du revenu net prévu de l'exercice en cours.

Budget des frais d'évaluation

Durant la quatrième année de fonctionnement du FLMPN, le ministre responsable de la SCHL a effectué, aux frais du FLMPN, une évaluation de celui-ci. Le coût de cette évaluation, qui est estimé à 300 000 \$, est réparti sur deux ans. Même si l'on s'attend à ce que la majeure partie des travaux soit réalisée et payée en 2011, l'on prévoit que le rapport d'évaluation sera rédigé au début de 2012.

BUDGET DES DÉPENSES EN CAPITAL

Le budget des dépenses en capital pour le mobilier, le matériel et les locaux administratifs sert à l'acquisition et au remplacement de biens et à l'aménagement des bureaux.

BUDGET DES DÉPENSES EN CAPITAL \$	Chiffres réels 2010	Plan Approuvé 2011	Plan 2011 mis à jour	2012	2013	2014	2015	2016
Mobilier et matériel	10 582	5 000	15 000	5 117	5 228	5 345	5 450	5 558
Améliorations locatives	1 980	0	2 500	1 023	1 046	1 069	1 090	1 112
Total du budget des dépenses en capital	12 562	5 000	17 500	6 140	6 274	6 414	6 540	6 670

***VISION:** Toutes les familles des Premières Nations ont la possibilité d'acquérir un logement sur leur propre territoire au sein d'une communauté dynamique.*



Tél. 1-866-582-2808
Télec. 613-740-9932
1420 Place Blair, bureau 510
Ottawa (Ontario) K1J 9L8

www.flmpn.ca